Forum Thailande Tourisme - Thailande Tourisme

Généré le : 12 November, 2025, 08:19

bénévole

Posté par Richard - le 20 Juillet 2012 à 15:27

Est-ce que quelqu'un a déjà été bénévole pour du travail humanitaire en Thailande, dans la région de Mae Sot, par ex.

Je cherche à savoir quel type de visa il nous faut.

En principe ce n'est pas un visa touristique, mais je ne vois rien d'autre qui pourrait faire l'affaire.

je suis du Québec, Canada. je sais que je dois avoir au moins un visa pour séjour de plus de 30 jours, mais cette question de travail bénévole (volunteer) me chicote.

merci											
=====	====	====	-====	=====	-====	=====	=====	 =====	=====	=====	=====
_		,									

Re: bénévole

Posté par Supermotard - le 20 Juillet 2012 à 20:23

Bonjour Richard.

Bravo pour votre projet de bénévolat.

Si vous ne trouvez pas de visa correspondant à du bénévolat, c'est qu'il n'en existe pas. En Thaïlande, toute activité, même bénévole, relève d'une demande de permis de travail. L'obtention de ce permis est loin d'être simple. Si vous partez avec une association structurée elle peut s'occuper de ça pour vous. Si tel n'est pas le cas, vous devez faire vos recherches sur internet pour obtenir l'ensemble des conditions et documents. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de votre ambassade ou de votre consulat.

Pour tout dire, nombre de bénévoles reculent face à cela et partent avec un visa de tourisme. La sanction en cas de problème peut être l'expulsion du territoire et l'interdiction d'y revenir. Je n'ai pas de chiffre, mais cela doit tout de même être rare...

Re: bénévole

Posté par Olivier_du_31 - le 20 Juillet 2012 à 22:17

·

De France, en tous cas, cela existe pour les jeunes, étudiants en France, majeurs.

Forum Thailande Tourisme - Thailande Tourisme

Généré le : 12 November, 2025, 08:19

Il s'agit principalement de cours de langue (anglais) pour des écoles en milieux défavorisés, en Issan, et divers trucs dans ce genre.

Je dois pouvoir retrouver des infos si nécessaire.

Par contre, il faut un visa, certes, mais il faut surtout passer par une association (ou équivalent) officielle, car en théorie, un touriste ne peut travailler en aucun cas, le salaire n'a rien à y voir. Je connais un "mari" de patronne de bar qui a été considéré comme travailleur, car il est allé se chercher un cendrier (pour lui) derrière le comptoir....

Re: bénévole

Posté par Supermotard - le 21 Juillet 2012 à 17:11

Oui, il y a une histoire qui tourne et qui raconte que planter un clou bénévolement pour accrocher un tableau pour un ami handicapé peut déjà être considéré comme un travail illégale par les autorité thaïs! Je ne sais pas si c'est juste un brut idiot qui court, mais quand les thaïs décident de coincer quelqu'un, il le font... J'imagine que le plus souvent, c'est un policier qui veut se faire mousser ou une sorte de petite vengeance avec dénonciation de la part d'une personne qui ne vous veut pas que du bien... mais c'est possible.
